

# Fiche de données de sécurité CaviWipes/CaviWipes XL

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CaviWipes/CaviWipes XL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit nettoyant et désinfectant pour les surfaces d'appareils médicaux

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** 

KERRHAWE S.A. Via Strecce n°4

6934 Bioggio (Switzerland)

T 00-800-41-050-505

Fabricant

METREX RESEARCH CORPORATION

28210 Wick Road

Romulus, Michigan 48174 - U.S.A.

T +1-714-516-7788

Personne de contact : safety@kavokerr.com - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôoital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

# **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attentior

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des

étincelles. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases supplémentaires : D'après les données d'essais:

Le mélange ne doit pas être classé comme corrosif, en dépit de son pH extrême

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la

: Aucun(es) dans des conditions normales.

classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	15 - 18	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	(N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 (N° Index) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
chlorure de benzethonium	(N° CAS) 121-54-0 (N° CE) 204-479-9 (N° REACH) N/A	< 0,3	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

# **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Lui montrer cette fiche ou, à défaut, l'emballage ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de

carbone (CO2) et poudre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONACCIDENTELL

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Précautions pour la protection de l'environnement 6.2.

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

Pour la rétention

: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Matières incompatibles : Matières comburantes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
Belgique	Nom local Alcool isopropylique # Isopropylalcohol	
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	500 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	1000 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)400 ppmNote (FR)Valeurs recommandées/admises	
France		

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)			
UE	Nom local	2-Butoxyethanol	
UE	IOELV TWA (mg/m³)	98 mg/m³	
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm	
UE	IOELV STEL (mg/m³)	246 mg/m³	
UE	IOELV STEL (ppm)	50 ppm	
UE	Notes	Skin	
Belgique	Nom local	2-Butoxyéthanol # 2-Butoxy-ethanol	
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	98 mg/m³	
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm	
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	246 mg/m³	
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	50 ppm	
Belgique	Classification additionelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'expositiontotale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.	
France	Nom local	2-Butoxyéthanol (Butylglycol)	
France	VME (mg/m³)	49 mg/m³	
France	VME (ppm)	10 ppm	
France	VLE(mg/m³)	246 mg/m³	
France	VLE (ppm)	50 ppm	
France	Note (FR)	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée	
Luxembourg	Nom local	2-Butoxyéthanol	
Luxembourg	OEL TWA (mg/m³)	98 mg/m³	
Luxembourg	OEL TWA (ppm)	20 ppm	
Luxembourg	OEL STEL (mg/m³)	246 mg/m³	
Luxembourg	OEL STEL (ppm)	50 ppm	

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc butylique. Gants en caoutchouc nitrile. Temps de

rupture : > 60 minutes. Epaisseur du matériau : 0,1mm. STANDARD EN 374.

Protection oculaire : Lunettes bien ajustables. STANDARD EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protectionapproprié

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales

d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate





Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Couleur : limpide.
Odeur : Alcool.
Seuil olfactif : 0,001 ppm
pH : 11 - 12,49

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: < 1

Point de fusion : non déterminé
Point de congélation : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé
Point d'éclair : 28,3 °C

Température d'auto-inflammation : non déterminé
Température de décomposition : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables.

Pression de vapeur : 43,3 mm Hg Isopropanol

Densité relative de vapeur à 20 °C : 2,1 Isopropanol Densité relative : 0,927 g/cm3

Solubilité : Produit soluble dans l'eau.

Log Pow : nondéterminé
Viscosité, cinématique : nondéterminé
Viscosité, dynamique : nondéterminé

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Liquide et vapeurs inflammables.

Limites d'explosivité : 2 vol % 12,7 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 20 %

Indications complémentaires : Aucune, à notre connaissance

# RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides. matières réductrices.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans utilisee et stockage les conditions normales . La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Chlorure d'hydrogène.

# **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)			
DL50 orale rat	4710 mg/kg		
DL50 cutanée rat	12800 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	12800 mg/kg		
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	72,6 mg/l/4h		
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)			
DL50 orale rat	470 - 1746 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg		
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,2 mg/l/4h		
chlorure de benzethonium (121-54-0)			
DL50 orale rat	368 mg/kg		

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation

pH: 11 - 12,49

03/05/2019 300643 CaviWipes/CaviWipes XL

: Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: 11 - 12,49

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé (exposition unique)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

# RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. **Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. Eviter de rejeter dans

l'environnement.

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)				
CL50 poisson 1	4200 mg/l			
CE50 Daphnie 1	13300 mg/l Daphnia magna, 48 heures			
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)				
CL50 poisson 1	1125 mg/l Menidia berylina			
CE50 Daphnie 1 835 mg/l (48 heures - Daphnia magna)				
CI50 algues > 286 mg/l 72 heurs- Pseudokirchnerella subcapitata				
chlorure de benzethonium (121-54-0)				
CL50 poisson 1	1,4 mg/l (96 heures - Lepomis macrochirus)			
CE50 Daphnie 1 70 mg/l				

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

CaviWipes/CaviWipes XL				
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.			
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)				
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.			
DBO (% de DThO)	0,3 - 0,6 % DTO BOD5/COD			
Biodégradation	84 % (méthode OCDE 301D)			
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)				
Biodégradation 95 % (méthode OCDE 301E)				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

CaviWipes/CaviWipes XL				
Log Pow	non déterminé			
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.			
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)				
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 100			
Log Pow	2,97			
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)				
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3			
Log Pow	0,84			

#### 12.4. Mobilité dans le sol

CaviWipes/CaviWipes XL		
Ecologie - sol	soluble dans l'eau.	

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ı	CaviWipes/CaviWipes XL
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance. Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Eliminer le contenu/récipient

conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

# RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AUTRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR		IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Num	éro ONU				
1987		1987	1987	1987	1987
14.2. Dési	gnation offic	cielle de transport de l'ONU			
ALCOOLS, N.S	S.A.	ALCOOLS, N.S.A.	Alcohols, n.o.s.	ALCOOLS, N.S.A.	ALCOOLS, N.S.A.
Description do	ocument de	transport			'
UN 1987 ALCO N.S.A. (propan alcool isopropy isopropanol), 3	e-2-ol, lique,	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol), 3, III			
14.3. Class	se(s) de dan	ger pour le transport			
3		3	3	3	3
3		3	3	3	3
14.4. Grou	ıpe d'emball	age			
Ш		III	III	III	III
14.5. Dang	14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pou l'environnemen		Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
	Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601 Quantités limitées (ADR) : 5l : E1 Quantités exceptées (ADR) Danger n° (code Kemler) : 30

Panneaux oranges

30 1987

# - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274 Quantités limitées (IMDG) : 5L : E1 Quantités exceptées (IMDG) N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-D

# - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo

: Y344

Dispositions spéciales (IATA) : A3. A180

# Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Alcool isopropylique.

# RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 20 %

#### **Directives nationales**

Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

# Indications de changement:

Utilisations identifiées pertinentes.

1.1	Adresse électronique	Mis à jour	
9.2, 15.1	Teneur en COV	Mis à jour	
Date d'émission	: 23/03/2012		
Date de révision	: 03/05/2019		
Remplace la fiche	: 28/02/2018		
Date de révision totale	: 23/09/2015		
Version	: 6.0		

# Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les information fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.